

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an mil neuf cent ~~soixante~~ QUATRE VINGT SEIZE, le 10 OCTOBRE à 20 H.
le Conseil municipal de la Commune de BRENNILIS
dûment convoqué, s'est réuni en session / ordinaire, à la Mairie, sous
la présidence de M.r CORRE Yves Maire.

OBJET :

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil municipal : 1er octobre 1996

ANNULATION D'UN TITRE

de recettes

PRÉSENTS : MM. Tous les Conseillers municipaux à
l'exception de :

ABSENTS : MM. Mme LE CLOITRE Jacqueline excusée

M.lle JAFFRE Marie-Noëlle

a été élu secrétaire.

Le 6 juin 1995, un titre de recettes de 73215,54 francs a été émis au nom d'EDF Nantes. Cette somme correspondait à une participation due par EDF pour des travaux de voirie effectués à la Zone Industrielle.

Il s'agissait d'une simple promesse verbale tenue par un Responsable EDF, aucune convention n'ayant été passée avec EDF. Les nombreux avis de la Perception adressés à EDF NANTES sont restés sans réponse.

Le conseil Municipal après avoir délibéré décide donc d'annuler ce titre de recettes. Une ligne budgétaire d'un montant de 73 215.54 francs sera ouverte au compte 29 "mandats annulés ou atteints par déchéance" par prélèvement sur le compte 69 "dépenses imprévues".

Fait à BRENNILIS, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Yves CORRE.

